

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

**Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)
Appel d'offre N 002/ARPT/2018**

1. L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) a inscrit dans son Plan d'Actions, l'acquisition d'une chaîne de mesure de la Qualité de Service (QoS) permettant d'analyser l'étendue et la qualité de la Couverture Radio ainsi que le comportement des Réseaux 2G, 3G et 4G des Opérateurs Mobiles, afin d'en obtenir des Indicateurs de Qualité de Service.

La chaîne de mesure sera fournie à l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) sise au Quartier Almamy, BP : 1500, Conakry, République de Guinée dans un délai de quatre (4) mois à compter de la date d'adjudication.

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir une chaîne de mesure de la Qualité de Service (QoS) permettant d'analyser l'étendue et la qualité de la Couverture Radio ainsi que le comportement des Réseaux 2G, 3G et 4G des Opérateurs Mobiles, afin d'en obtenir des Indicateurs de Qualité de Service.

2. Le présent Appel d'Offre sera adjugé en lot unique.

3. La participation à cet appel d'offres ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) à l'adresse e-mail suivante : contact@arpt.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres sur le site de l'ARPT www.arpt.gov.gn ou au Secrétariat Central de l'ARPT à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)
Quartier Almamy, BP : 1500, Conakry, République de Guinée**

Les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **24/05/2018 à 16 H**. Les offres remises avec retard ne seront pas acceptées.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 J) à compter de la date limite de dépôt.

LE DIRECTEUR GENERAL

ANTIGOU CHERIF